

## **Note relative à la présentation de l'avis du 3 octobre 2024 relatif à la révision du guide sur l'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI-A)**

Les travaux sur le guide prennent en compte deux catégories de déchets d'activités de soins :

1) La première catégorie concerne **les déchets d'activités de soins classés à risques** par le producteur du déchet (infectieux, chimique/toxique, radioactif, déchet issu de médicaments) qui sont orientés vers des filières spécifiques d'élimination.

Pour la définition des DASRI-A, en partant de la définition des DASRI-A du Code la santé publique (article R1335-1, 1°), nous avons tenu compte du processus infectieux dans un site anatomique qui comprend plusieurs étapes dont certaines peuvent nécessiter des soins.

Dans ce processus infectieux, il y a la contamination, puis la multiplication active d'agents biologiques pathogènes, appelée aussi colonisation microbienne, et le foyer infectieux avéré proprement dit, avec signes infectieux locaux, voire généraux, lié à la pénétration dans les tissus de ces agents biologiques pathogènes.

Dans ce nouvel avis, des précisions ont été apportées à la définition des DASRI-A qui peuvent provenir, lors de soins, à la fois d'un foyer infectieux avéré, avec signes cliniques locaux, voire généraux, mais aussi de la colonisation par des agents biologiques pathogènes précédant l'infection, qui est diagnostiquée selon le contexte clinique et/ou après un prélèvement microbiologique. Ces deux types de déchets sont à éliminer par la filière des DASRI-A car les deux proviennent d'un foyer de multiplication active d'agents biologiques pathogènes. Les personnels de collecte et de traitement des déchets peuvent être exposés, dans le cadre de leur travail, à ces agents biologiques pathogènes qui peuvent nuire à leur santé (risque biologique en milieu professionnel). Des exemples sont donnés dans le guide, notamment sur les soins de plaies d'escarres, en définissant la colonisation de la plaie par des agents biologiques pathogènes et l'infection locale.

Le microbiote, anciennement appelé colonisation microbienne d'un site anatomique, a une tout autre définition. Il s'agit d'un écosystème microbien, comprenant à la fois des espèces commensales et pathogènes. Il correspond à des flores microbiennes, le plus souvent en équilibre dans des sites de l'organisme, et parfois en déséquilibre, conduisant à des dysbioses avec différents signes fonctionnels. **Le microbiote ou colonisation microbienne n'a aucun rapport avec un processus infectieux et les DASRI-A.** Selon, [la définition des DASRI-A de juin 2023](#), nous parlons d'une colonisation microbienne préalable à la constitution d'un foyer infectieux.

2) La seconde catégorie concerne **les déchets classés comme « non à risque infectieux ou autres risques »** par le producteur qui suivent des filières de recyclage et de valorisation grâce à des prestataires recycleurs ou des éco-organismes pour des filières à responsabilité élargie du producteur, et non la filière des ordures ménagères (déchets des ménages). Ces déchets, appelés « déchets d'activité économiques autres » sont identifiés comme dangereux ou non dangereux selon des propriétés de danger définies dans la réglementation.

Bien que ces déchets recyclables/valorisables soient classés comme non à risques (infectieux...), ils peuvent être souillés par du mucus, des liquides biologiques ou différents types de micro-organismes qui n'ont pas eu de multiplication active comme dans un processus infectieux. Ces souillures et ces dépôts nécessitent d'être retirés du déchet pour faciliter le réemploi. On parle alors d'une étape de préparation, par exemple par trempage dans une solution nettoyante-désinfectante pour éliminer les souillures et empêcher ces micro-organismes résiduels de se multiplier, créer un biofilm sur le déchet et empêcher le réemploi de ces matériaux. Il ne s'agit donc pas d'un procédé de prétraitement par désinfection, sinon ces déchets seraient classés comme à risques infectieux, mais d'une préparation de ces déchets pour favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation.